

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret\\_Registre de copies de lettres envoyées\\_FAM](#)  
1999-09-56ItemMarie Moret à madame veuve Laporte, 24 septembre 1895

## Marie Moret à madame veuve Laporte, 24 septembre 1895

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[24 septembre 1895](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Roger et Laporte](#)

Lieu de destination7, ruelle des Saintes-Maries, Nîmes (Gard)

### Description

RésuméRéception ce matin du ballot contenant les exemplaires du numéro de septembre 1895 du journal *Le Devoir* : le ballot ne contient pas les étiquettes d'expédition du journal que madame Laporte indiquait le 10 septembre 1895 envoyer avec les exemplaires du journal.

### Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

### Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-56

Collation1 p. (242r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamelistère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023



Quise Familiale  
24 sept. 1895

Madame <sup>Mlle</sup> Laporte,

J'ai l'honneur de vous  
confirmer ma lettre du  
20 courant.

Vous m'avez écrit le 10  
septembre que le ballot du  
"Devoir" partait avec  
4 cas étiquettes, et vous

m'avez porté ces étiquettes  
en compte, sur la facture  
que je vous ai réglée  
le 19<sup>e</sup>.

La Ballot du "Devoir"

est arrivé ce matin,  
mais il ne contient  
aucune étiquette.

Reparez donc,  
je vous prie, cet  
oubli le plus vite  
possible.

Agitée je vous  
prie, Madame,  
l'assurance de ma  
parfaite considération

Marie Gouin